



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	14	5

**OBJET : 19-1 - PETITE ENFANCE -  
ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU  
JEUNE ENFANT - ACQUISITION DU  
LOGICIEL-INTERFACE FILOUE -  
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE  
FINANCEMENT AVEC LA CAISSE  
D'ALLOCATIONS FAMILIALES -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3983/19

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage  
en Mairie,  
Le 27 DEC. 2019  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 27 DEC. 2019

Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

Le vendredi 20 décembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/12/2019, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAQUI-HUGUENIN-VILLEMEN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

### Procurations :

M. Serge AMAR à M. Jacques GENTE,  
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric DUPLAY,  
Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS,  
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN,  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,  
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET,  
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD,  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO,  
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,  
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Sophie NASICA,  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,  
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC,  
M. Marc GERIOS à Mme Françoise THOMEL

**Absents :** M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Caisse d'allocations familiales (CAF) et ses partenaires ont besoin d'informations détaillées sur les publics usagers des établissements d'accueil du jeune enfant afin de mieux connaître et anticiper les besoins d'accueil des familles (nombre d'enfants accueillis, caractéristiques des familles, lieu de résidence...) et de renforcer la coopération entre tous les acteurs.

Pour disposer de ces informations, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a constitué un fichier unique FILOUE qui doit permettre de mieux piloter la politique petite enfance.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'acquérir ce logiciel (interface FILOUE) afin d'optimiser la collecte des données et de les transmettre à la CNAF sur le portail sécurisé « Mon compte partenaire ».

La CAF propose à la Ville de signer une convention d'objectifs et de financement afin de bénéficier du fonds de modernisation des établissements d'accueil des jeunes enfants (FME) dont la finalité est de pérenniser l'offre d'accueil existante.

Il est demandé à la Ville de s'engager à moderniser l'accueil des jeunes enfants dans ses 12 EAJE en achetant l'interface FILOUE.

En contrepartie, la CAF versera à une subvention de 1 544 euros correspondant à 80% de la dépense qui est de 1 930 euros HT.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
**A l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement portant sur le Fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant (FME) ;

- **AUTORISE** la Commune à percevoir la subvention qui en découle.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.19-1 - PETITE ENFANCE - ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - ACQUISITION DU LOGICIEL-INTERFACE FILOUE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE

---

**Date de transmission de l'acte :** 27/12/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 27/12/2019

---

**Numéro de l'acte :** DCM3983-19 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20191220-DCM3983-19-DE

---

**Date de décision :** 20/12/2019

**Acte transmis par :** Sophie LUBRANO LAVADERA

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public